

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mardi 20 octobre 2020

Crise du Covid-19 : L'UMIH lance la plateforme « contentieux assurance » pour la prise en charge des pertes d'exploitation



L'UMIH a lancé la plateforme www.umih-contentieuxassurances.fr. Cette plateforme unique et novatrice est en ligne et ouverte à tous les professionnels qu'ils soient adhérents de l'UMIH ou pas. L'objectif de la plateforme « contentieux assurance » est de défendre les intérêts des professionnels du secteur cafés, hôtels, restaurants et discothèques (CHRD) face à leur assureur.

En rassemblant plusieurs dossiers des professionnels via cette plateforme, l'UMIH et le cabinet associé à cette opération *BFFPL Avocats* vont mener des « actions collectives » c'est-à-dire réunir des actions individuelles dirigées à l'encontre d'un même assureur sur la base d'une police identique afin de faire valoir des droits conjointement. Les polices d'assurances visées sont celles qui prévoient une partie de la prise en charge des pertes d'exploitations mais qui à ce jour refusent de payer leurs assurés.

Lors de la conférence de presse, le cabinet d'avocats a tenu à rappeler que l'objectif est, dans un premier temps, de mener des démarches « conciliantes » avec les assureurs en fédérant toutes les réclamations individuelles.

La plateforme www.umih-contentieuxassurances.fr permet d'agir sur la base de 6 polices d'ores et déjà identifiées, mais également sur la base de polices différentes que les professionnels pourront soumettre pour avis aux avocats.

Roland Héguy, président confédéral de l'UMIH, dénonce depuis la première heure de la crise sanitaire l'attitude irresponsable des assureurs et leur refus de prendre en charge une partie de la perte d'exploitation des entreprises alors même que les contrats, pour certains, le prévoyaient. Il a nommé **Alain Grégoire**, président UMIH de la région Auvergne-Rhône-Alpes, comme coordinateur national sur le dossier « assurance ».

Contact presse

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr



Le groupe de travail « assurance » animé par Alain Grégoire finalise, en parallèle de la plateforme, un nouveau contrat d'assurance propre à nos métiers. L'objectif est de proposer un nouveau produit d'assurance qui permettra d'indemniser nos professionnels de manière plus adaptée à nos métiers et plus avantageuse.

L'UMIH a également travaillé sur le volet législatif, avec des amendements pour inscrire dans la loi de finances la prise en charge des pertes d'exploitation par les assurances. A ce jour, tous les amendements ont été rejetés par le Gouvernement et la majorité.



Contact presse

Ophélie Rota – 06 82 82 95 82 – ophelie.rota@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr